



CREPS DE
NANCY

**CP PRO AAN - CONSOLIDATION
DU PROJET PROFESSIONNEL**

Choisissez un métier qui recrute !



formation.grandest.fr





C'EST QUOI ?

La formation vise :

- À apporter les prérequis pour entrer en formation BPJEPS,
- À découvrir le métier d'éducateur sportif,
- À revoir les compétences de base et à se préparer à suivre une formation BPJEPS.

Objectifs de la formation :

- Bloc de compétence 1 : Développement des compétences fondamentales et transversales nécessaires à l'entrée en formation BPJEPS.
- Bloc de compétence 2 : Découvrir les compétences techniques et expérimenter les réalités métiers de la mention AAN.



POUR QUI ?

La formation est ouverte à tous mais réservée prioritairement aux demandeurs d'emploi.

Conditions d'accès et prérequis :

- Être âgé de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours,
- Présenter les 2 certificats médicaux exigés (modèles joints au dossier d'inscription) et datés du médecin entre le 16 et le 25 mars 2026,
- Satisfaire aux épreuves de sélection :
- Epreuve 1 (Epreuve orale) : Capacité à s'inscrire dans le projet de formation professionnelle.
- Epreuve 2 : Tests nages : 200 m en nage ventrale libre
10 m en apnée
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CREPS de Nancy – Service Formation
1 avenue Foch – CS 30020 – 54271 ESSEY LES NANCY Cedex
Tél : 03 83 18 10 20

formation@creps-lorraine.sports.gouv.fr

<https://www.creps-nancy.fr>



QUEL CONTENU ?

Formation en alternance sur un rythme moyen de 3 jours en centre et 2 jours en entreprise, du 25 mars 2026 au 18 juin 2026 :

- 280 heures de formation en centre et 119 heures de formation en alternance

La formation permet de :

- Passer le diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)
- Passer le diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2)
- Passer le diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Préparer et passer l'épreuve des TEP AAN (400 m nage libre)
- Se préparer aux épreuves des tests de sélection du BPJEPS AAN.

MODALITES D'EVALUATION :

- **PSE1 et PSE2** : Validation en contrôle continu sur des situations de cas concrets en secourisme.
- **BNSSA** :
- Epreuve du 100 mètres sauvetage en moins de 2 minutes 40 secondes
- Epreuve du 250 mètres palmes – masque – tuba en moins de 4 minutes 20 secondes
- Epreuve de sauvetage d'une personne en détresse
- Epreuve écrite : QCM de 45 minutes avec 40 questions.
- **Test d'exigence préalable AAN** : Epreuve de nage : Réaliser un 400 mètres en nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes.